



## **REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT et DU HALL D'EXPOSITION DE LA MAIRIE TRANCHE 2**

Place de la République – 61600 LA FERTE MACÉ

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

Date et heure limite de réception des plis :  
**Jeudi 30 novembre 2023 à 12h00**

#### **Maître d'ouvrage**

**Ville de La Ferté Macé**  
Place de la république  
61600 LA FERTÉ MACÉ

#### **Maître d'œuvre**

Cabinet **JSA** Sandra SELLOS - Architecte  
22, route de Paris  
BP 37  
61600 LA FERTÉ-MACÉ

#### **Profil acheteur (WEB) :**

Adresse internet du pouvoir adjudicateur

<https://lafertemace.fr>

Adresse de la plateforme de dématérialisation

<https://demat.centraledesmarches.com>

#### **Procédure de consultation :**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.

## RÉGLEMENT DE CONSULTATION

A  TRAVAUX

B  FOURNITURES

C  SERVICES

### 1 Identification de l'organisme qui passe le marché

1  Etat      2  Région      3  Département      4  Commune

5  Etablissement public national\*      6  Etablissement public territorial

7  Autres

\* Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

### 2 Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : <b>Ville de La Ferté Macé</b>	Pouvoir Adjudicateur représenté par <b>Le Maire</b>
Adresse : <b>Place de la République</b>	Code postal : <b>61600</b>
Ville : <b>La Ferté Macé</b>	Pays (autre que la France) :
Téléphone : 02.33.14.00.40	Poste :
Adresse de courrier électronique : <a href="https://demat.centraledesmarches.com">https://demat.centraledesmarches.com</a> Copies à : <a href="mailto:services.techniques@lafertemace.fr">services.techniques@lafertemace.fr</a> pour les questions administratives  <a href="mailto:contact@atelierjsa.fr">contact@atelierjsa.fr</a> pour questions techniques	Adresse internet (U.R.L.) : <a href="https://lafertemace.fr/marches-publics/">https://lafertemace.fr/marches-publics/</a>  Dossier de consultation des entreprises (DCE) : <a href="https://demat.centraledesmarches.com">https://demat.centraledesmarches.com</a>

### 3 Objet du marché

La présente consultation concerne une mission de travaux pour l'opération de **réhabilitation du marché couvert et du hall d'exposition de la Mairie de La Ferté-Macé (61600)**. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiqués dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance et accepté le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), le CCTP et le présent Règlement de consultation.

#### 3.1. Type de marché et forme du marché

Le présent marché est un marché à procédure adaptée.

La part de **l'enveloppe financière prévisionnelle** affectée aux travaux fixés par le maître d'ouvrage est estimée à **556 500 € HT**.

### 4 Lieu d'exécution

Mairie, place de la République, LA FERTÉ MACÉ (61), Orne, FRANCE

## **5 Caractéristiques principales**

---

### **5.1. Quantités, nature et étendue (travaux)**

Les prestations sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **5.2. Variantes**

Les variantes éventuelles devront impérativement être chiffrées et accompagnées de l'offre de base.

## **6 Division en lots**

---

### **6.1. Prestations divisées en lots**

Les travaux comportent 11 lots :

- 01 GROS OEUVRE - MACONNERIE
- 02 MENUISERIES EXTÉRIEURES
- 03 PORTES AUTOMATIQUES
- 04 MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGES
- 05 CARRELAGE - FAIENCES
- 06 PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX - REVETEMENTS DE SOLS
- 07 FAUX PLAFONDS
- 08 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE
- 09 ÉLECTRICITÉ
- 10 SERRURERIE - METALLERIE
- 11 SANITAIRES AUTOMATIQUES

### **6.2. Possibilité de présenter une offre pour**

- un lot       plusieurs lots

## **7 Durée du marché ou délai d'exécution**

---

### **7.1 Durée du marché : 8 mois pour tous les corps d'état**

### **7.2 Date prévisionnelle de début des prestations : 1<sup>er</sup> trimestre 2024**

## **8 Visite des locaux**

---

Visite vivement conseillée, en prenant rendez-vous au 02.33.14.00.45.

## **9 Conditions relatives au marché**

---

### **9.1 Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent**

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement est de 30 jours. La non observation du délai de paiement, à compter de la réception de la facture via l'application CHORUS PRO, ouvre droit aux intérêts moratoires à la charge de l'établissement débiteur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et à l'article 3 du CCAP.

### **9.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services (le cas échéant)**

Les entreprises candidates peuvent présenter une offre seule ou sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire conformément aux dispositions des articles R2142-19 et R2142-20 du code de la commande publique.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Les candidats sont informés que :

- Il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- Il leur est interdit de présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant en qualité de membre de plusieurs groupements.

### 9.3 Présentation des candidatures ou des offres

Les candidatures et/ou offres seront présentées en langue française.

L'offre des candidats doit être présentée sur papier à en-tête de l'entreprise. Par ailleurs, chaque candidat devra impérativement compléter le DPGF joint au dossier de consultation et correspondant au lot pour lequel il candidate.

## 10 **Conditions de participation**

---

### 10.1 Pièces relatives à la candidature

A l'appui de sa candidature, le candidat transmet les éléments permettant d'apprécier ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. Par ailleurs, il produira les attestations relatives à ses obligations sociales.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

En application de l'article R2143-13 du Code de la commande publique, le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir les justificatifs que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique, dès lors que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations permettant leur consultation et d'y accéder gratuitement. Cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui ne peuvent, de par leur nature, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

### 10.2 Présentation de la candidature

**Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées** par lui :

#### **Pièces de la candidature (DC1) :**

- lettre de candidature indiquant les conditions de la candidature et, le cas échéant, de l'habilitation du mandataire

#### **Pour chaque candidat prestataire, membre d'un groupement (DC2) :**

- déclaration du candidat précisant obligatoirement le nom et la qualité des personnes habilitées à engager la société ou tout autre document permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier la capacité et la qualité du(des) signataire(s) - (pour le mandataire et pour chaque membre de l'équipe)

1) Les renseignements concernant la **situation juridique de l'entreprise**, tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- a) une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
  - qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la consultation,
  - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
  - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 à L.8221-2 et L.8223-1 à L.8221-5, L.5221-8 et L.8251-1, L.8231-1, L.8241-1 à L.8241-2 du Code du Travail modifié, et qu'il n'entre dans

aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,

- être en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-4, L.5214-1 et L.5129-9 à L.5212-11, L.5212-5 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

b) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du(des) jugement(s) prononcé(s) ;

2) Les renseignements permettant au maître d'ouvrage d'évaluer **l'expérience et la capacité professionnelle, technique et financière de l'entreprise**, tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Au titre de la capacité économique et financière du candidat :

a) la déclaration concernant le **chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations**, objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

b) la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Au titre de la capacité professionnelle et technique du candidat :

c) la déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement** pour chacune des trois dernières années ;

d) la déclaration indiquant **l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

Au titre de l'expérience et des capacités professionnelles du candidat :

e) la présentation d'une **liste de missions réalisées au cours des trois dernières années** indiquant notamment l'opération, le montant, le contenu de la mission, l'importance du projet, la date et le maître d'ouvrage public ou privé, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées ;

f) **l'indication des titres d'études et professionnels** des responsables et exécutants de la mission de travaux envisagés.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques, financières et sociales d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuiera pour présenter sa candidature, le candidat produira les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produira un engagement écrit de l'opérateur économique et donnera un pouvoir au mandataire pour signer en son nom l'offre de groupement et tous documents administratifs nécessaires au présent marché.

Pour faciliter les démarches administratives des candidats, des formulaires normalisés (DC1 et DC2 dans leur dernière version) et regroupant certains renseignements énumérés ci-dessus, sont disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ?

non

oui

## 11 Critères d'attribution

Le jugement des offres, quelque soit le lot, sera effectué au moyen des critères suivants, sur 100 points :

### 1°) Notation du critère « prix des prestations » : 40 % (40 points)

La notation du candidat se fera sur une échelle de 40, selon le calcul suivant :

Note de l'offre A = (montant de l'offre la moins disante x 40)/montant de l'offre A

### 2°) Notation du critère « Valeur technique » : 60 % (60 points)

2.1-Adaptation des moyens humains et matériels affectés à l'opération

2.2-Adaptation de la méthodologie proposée pour réaliser le chantier (mémoire technique)

2.3-Adaptation des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité et la gestion des déchets sur le chantier

2.4-Adaptation du déroulement des tâches et des mesures organisationnelles pour assurer le respect du délai global

Elle sera appréciée sur 60 points **au vu de la note méthodologique**, des moyens matériels et humains ainsi que de la présentation des travaux réalisés.

La somme des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final des offres reçues.

#### **Négociation :**

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier le contenu et le montant des offres avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement.

Au terme de ces négociations, l'attribution des lots du marché sera prononcée par le pouvoir adjudicateur.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats et attestations prescrits par les articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics dans un délai de 10 jours, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant selon le classement des offres.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant du prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier la décomposition du prix pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

A l'issue de la consultation, aucune prime ne sera versée aux candidats non retenus.

## **12 Procédure**

---

Le type de procédure retenue est :

- |   |   |
|---|---|
| 1 <input checked="" type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert | 5 <input type="checkbox"/> Marché négocié               |
| 2 <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint         | 6 <input type="checkbox"/> Dialogue compétitif          |
| 3 <input type="checkbox"/> Concours ouvert                  | 7 <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |

## **13 Conditions de délai**

---

Date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 30 novembre 2023 – 12 heures**.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **14 Sécurité et protection de la santé des travailleurs (S.P.S)**

---

Le chantier est soumis aux dispositions des sections 4 et 5 du décret n°94-1159 du 26 décembre 1994 concernant le P.G.C qui sera fourni ultérieurement.

En conséquence, les entreprises seront tenues notamment de remettre au coordonnateur de sécurité un plan particulier de sécurité et de protection de la santé dans les conditions prévues à l'article 1.6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

## **15 Autres renseignements**

---

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : « EURO »

### **15.1 Questions des candidats**

Les éventuelles questions doivent être formulées sur la plateforme des marchés publics : <https://demat.centraledesmarches.com>

Elles peuvent être doublées aux adresses suivantes :

- Questions administratives : [services.techniques@lafertemace.fr](mailto:services.techniques@lafertemace.fr)
- Questions techniques : [contact@atelierjsa.fr](mailto:contact@atelierjsa.fr)

### **15.2 Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

- Procédure dématérialisée

Les dossiers de consultation sont à retirer sur <https://demat.centraledesmarches.com>

### **15.3 Contenu du dossier de la consultation**

- Le règlement de consultation (RC)
- L'Acte d'Engagement (ATTRI1-AE)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)
- Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) – un DPGF par lot
- Les DC1, DC2 (non fournis)
- Les plans
- Les diagnostics

### **15.4 Modalités de remise des offres**

A déposer par voie électronique sur l'adresse suivante : <https://demat.centraledesmarches.com>